Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER.

Absents excusés : Messieurs Christian CLEMENT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : M. Christian CLEMENT à M. Philippe DURIER
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h01

Objet : - Approbation au dépôt de la candidature de la ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs », et Engagement de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville/centre-bourg dans le cadre de la nouvelle politique de la Région ACTes

Face au constat de fragilisation de nombreux centres-villes et centres bourgs, la Région développe depuis plus de 3 ans une politique de revitalisation des centres bourgs et petites centralités afin de consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Depuis 2019, le dispositif « Centre-Ville/Centre-Bourg » a permis de soutenir des projets concourant à la redynamisation commerciale et artisanale des centres villes et centres bourgs de 114 communes lauréates d'un Appel à Projets.

Monsieur le Maire informe que la région Hauts de France souhaite poursuivre l'effort régional engagé en lançant un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et en élargissant son action en faveur exclusivement de 148 pôles de centralité, petites villes et bourg ruraux (communes identifiées dans le SDRADDET comme des pôles intermédiaires, toutes les communes « Petites Villes de Demains).

La ville d'Hesdin est donc éligible à ce nouveau dispositif.

La région souhaite accompagner les communes qui :
- mènent une politique volontariste de soutien aux TPE artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale.
- démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie.
- portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les usagers.

Les communes lauréates pourront mobiliser trois volets spécifiques :

- Un volet « projets aménagement urbain » doté de crédits spécifiques d'investissement (jusqu'à 1 million € sur 3ans)
- Un volet « soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services de centres-villes »
- Un volet « aide à la finalisation des projets »

Un dossier de candidature à l'AMI doit être déposé au plus tard le 8 mars prochain, contenant un certain nombre de pièces, dont une délibération de la commune s'engageant à ne pas favoriser le commerce de périphérie au détriment du commerce du centre-ville/centre-bourg.

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Hauts de France pour la redynamisation des centres-villes et centre-bourgs, qui vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centres-villes et des centre-bourgs,

VU les principes généraux de l'appel à projet au travers desquels la région Hauts-de-France souhaite accompagner les communes,

VU la politique de la ville d'Hesdin de consolider et de valoriser les commerces de proximité du centre-ville, dont la stratégie a été établie dans la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant opération de revitalisation du territoire régularisée le 12 juillet 2022,

CONSIDERANT l'éligibilité de la ville d'Hesdin au dispositif de la Région Hauts de France,

CONSIDERANT la demande du Conseil Régional des Hauts de France aux communes candidates à l'AMI de s'engager à ne pas favoriser le commerce de périphérie,

CONSIDERANT que la ville n'a aucun projet d'aménagement de zones susceptibles d'accueillir des commerces de périphérie au détriment du commerce de centre-ville/centre-bourg,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :
- De procéder au dépôt de la candidature de la ville d'Hesdin pour intégrer le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres bourgs,
- De s'engager à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville / centre-bourg,
- De désigner Monsieur le Maire pour représenter la ville d'Hesdin pour la mise en œuvre de ce dispositif,
- De déléguer au Maire ou à son représentant le pouvoir d'approuver et signer tous documents relatifs à la candidature à cet AMI,
- De charger le maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trente et un janvier deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Certifié exécutoire par
Son envoi en Sous-Préfecture
le 06 février 2023
Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS